

LETTRE D'INFORMATION

MAI 2020

LES NEWS DU GDSA

Notre assemblée générale annuelle prévue le 14 mars 2020 a dû être annulée suite à l'apparition du COVID-19 sur le territoire et les principes de précautions annoncés par le gouvernement. Une nouvelle A.G sera programmée dès que possible. En attendant ce jour le bureau du GDSA 73 reste inchangé :

- **Président** : Fred FEAZ
- **Vice présidente** : Yanne NEVEJAN
- **Secrétaire** : Laure SCHIZZAROTTO
- **Secrétaire adjoint** : Claude TIBERI
- **Trésorier** : Kléber LUYAT
- **Trésorier adjoint** : Edith CHIARIGLIONE
- **Vétérinaire conseil** : Claude GOTTARDI

PLUS D'INFORMATION SUR :

www.gdsa73.fr



LES RESPONSABLES SECTEURS

- Secteur Maurienne/Ht Maurienne :

Fred Féaz

fred.feaz@gdsa73.fr
(06.22.05.14.91)

- Secteur Albertville :

Kléber LUYAT

kluyat@gmail.com
(06.26.10.79.30)

- Secteur bassin Chambérien/Avant pays savoyard :

Michel LOPEZ

lopezmichelfr@yahoo.fr
(06.44.78.23.90)

- Secteur Tarentaise/Ht Tarentaise :

Cyril VALLIER

Cyril.vallier@gdsa73.fr
(06.85.25.44.05)

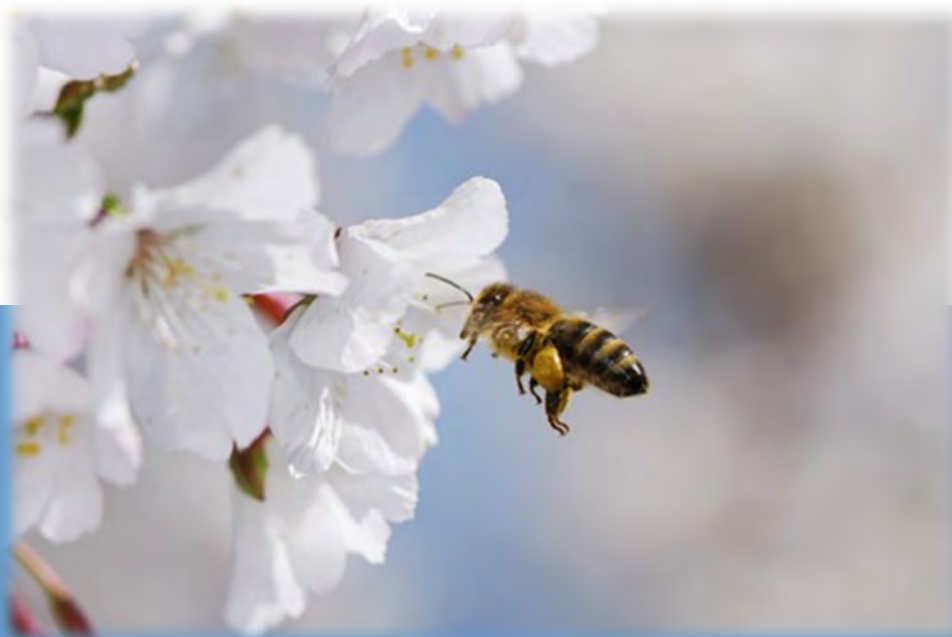
COVID-19 ET CONFINEMENT

Toutes les informations nécessaires ainsi que les liens de téléchargement, notamment l'instruction technique émanant de la DGAL sont accessible sur le site du GDSA73.

Vous devez afin de pouvoir visiter vos ruchers vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire, de la photocopie de votre déclaration annuelle de rucher et de la note de la DGAL.

Toujours est-il que le bon sens est de rigueur. N'utilisez pas le prétexte de visiter vos ruchers afin de vous déplacer librement. Cet accord peut à tous moment évoluer et en cas d'abus constaté, toute l'apiculture et donc nos abeilles pourraient en pâtir.

Pensez aussi à toutes les personnes qui sont en première ligne et qui risquent leur vie pour nous tous.



LA PARALYSIE CHRONIQUE (MALADIE NOIRE)

La **maladie noire** ou **paralysie chronique** des abeilles, encore appelée « mal de mai » ou « mal des forêts » par les apiculteurs, est une maladie virale des abeilles (mais qui peut toucher d'autres insectes, dont les fourmis) décrite dans de nombreux pays. C'est une maladie contagieuse de l'abeille mellifère due à un virus portant le nom de CBPV, abréviation de son appellation anglaise Chronic Bee Paralysis Virus (virus de la paralysie chronique de l'abeille). Elle provoque chez les trois castes d'abeilles adultes, des troubles nerveux et des modifications morphologiques (abeilles noires et dépilées) qui précèdent le plus souvent la mort des individus infectés.

Symptômes:

- Perte de pilosité, une coloration noire et brillante chez certaines abeilles (d'où le nom de « maladie noire »)
- Une mortalité parfois importante.
- Agitation anormale et particulière au trou de vol : les abeilles saines repoussant les abeilles malades à l'extérieur (**comportement** dit de « *houspillage* »)
- Certaines abeilles ont un abdomen gonflé
- Paralysie, décrite par Bailey (en 1976), avec corps et ailes tremblantes (ailes en position écartées, abeilles trouvées mortes avec les « *ailes en croix* »).

Mode de contamination:

Les abeilles se contaminent entre elles par l'ingestion de matières contaminées (nourriture échangée par trophallaxie et déjections) ou par contact. Ainsi, les lésions de la cuticule, dues à des frottements lors de périodes de confinement ou à des blessures (*Varroa destructor*, trappes à pollen) faciliteront la pénétration du virus dans l'organisme de l'abeille. Une reine infectée peut transmettre le virus à sa descendance. Le virus est souvent présent en faible quantité dans la ruche et ce n'est que lors de l'occurrence de facteurs favorisants qu'il va se multiplier en plus grand nombre, entraînant l'apparition de la forme clinique de la maladie.



LA PARALYSIE CHRONIQUE (MALADIE NOIRE) SUITE

Risque de confusion:

Avec une intoxication: de manière générale, une intoxication aiguë va entraîner une mortalité brutale et ponctuelle des abeilles. On observera donc des cadavres d'abeilles présentant le même stade de décomposition. Lors de paralysie chronique, les mortalités sont plus progressives et peuvent perdurer plusieurs jours, voire plusieurs semaines ou mois. On observera donc de façon concomitante des abeilles symptomatiques et des cadavres présentant des états de décomposition différents. Dans le cas d'une intoxication chronique, le diagnostic différentiel sera plus ardu. Il sera important de confronter les observations de terrain aux résultats des analyses éventuellement entreprises.

Traitement:

Il n'existe aucun traitement médicamenteux capable d'agir contre le CBPV. Il est conseillé de remplacer la reine par une reine issue d'une souche moins sensible. Les colonies les plus gravement atteintes doivent être supprimées.



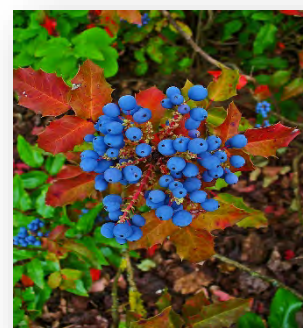
Abeilles et miels ... en Fleurs



La plante du mois :

Le mahonia variété : Mahonia Aquifolium

Voilà un joli arbuste bien utile pour nos amies abeilles



Il fleurit abondamment **de décembre à mars** à une époque où le nectar est bien rare.

Les grappes de **fleurs jaunes de 5 à 20 cm** dégagent un léger parfum de miel... et se changent après 2-3 semaines en belles baies bleu-violacé qui régaleront les oiseaux.

Il ressemble au houx très décoratif avec son feuillage persistant et touffu.

Il pique donc...

Rusticité jusqu'à -15°C, il accepte tout type de sol bien drainé avec exposition ensoleillée ou mi-ombre de préférence.

Sa croissance est assez rapide et fleurit dès la deuxième année après bouturage.

Ses dimensions peuvent atteindre 1,5 / 2 m de hauteur, pour les petits jardins, il supporte bien la taille après la floraison.

Attention, ses graines se propagent facilement. **A planter sans modération !**

Avez-vous des plantes mellifères ? De belles photos ? Faites-nous part de vos connaissances !

Envoyez vos informations et commentaires à : josephfabiano@wanadoo.fr